



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 24/5/2010
Nom du produit Zerol 400CA	Numéro du produit 4311-65	Usage du produit Lubrifiant		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Produit dangereux	% par poids	N° CAS	TLV	PEL
<i>Alkylaryl Hydrocarbon</i>	96,7	68855-24-3	Aucune donnée.	Aucune donnée.
<i>Ester de phosphate de triphényle butylé (Butylated Triphenyl Phosphate Ester)</i>	3	115-86-6	Aucune donnée.	Aucune donnée.
<i>Dibutyl Paracresyl (DBPC)</i>	0,3	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Le phosphate de triphényle, qui compose de 0,75 à 0,9 % de ce produit, a été déclaré inhibiteur de la cholinestérase chez les humains. Aviser la personne à l'urgence du type et de l'étendue de l'exposition, décrire les symptômes de la victime et suivre les recommandations. L'exposition à ce produit peut causer une inhibition de la cholinestérase. Si l'inhibition de la cholinestérase est soupçonnée, une injection d'atropine est un antidote. Le chlorure de 2-PAM est aussi un antidote, lorsqu'administré précocement et en même temps que l'atropine.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Le produit ne devrait causer qu'une légère irritation. L'application d'un produit semblable dans les yeux de lapins n'a produit qu'une très légère irritation de la membrane, sans lésion cornéenne. Éviter le contact avec les yeux est une bonne pratique industrielle.

Peau : Ce produit n'est pas un irritant cutané primaire, mais le contact répété ou prolongé peut irriter la peau. L'application d'un produit semblable sur la peau de lapins a provoqué de légers érythème et œdème. Les résultats du test de Draize sont de 0,6. On ne prévoit pas que ce produit absorbé par la peau provoque une réaction toxique à effets aigus. La DL (dose létale) 50 dermique aiguë (lapins) a été de plus de 5g/kg pour un produit semblable.

Ingestion : Peut causer des nausées. On ne prévoit pas que l'ingestion de ce produit soit toxique à effets aigus. La DL (dose létale) 50 dermique aiguë (rats) a été de plus de 5g/kg pour un produit semblable.

Inhalation : Éviter d'inspirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Sous des conditions normales, inhaler ce produit ne présente aucun risque. L'exposition prolongée des vapeurs peut causer des étourdissements et des maux de tête.

Exposition chronique : Aucune donnée.

Cancérogénicité : Aucune donnée.

État pathologique aggravé par l'exposition : Aucune donnée.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés et les lessiver. Laver la peau à fond avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement si le produit est ingéré. Ne provoquer le vomissement **que** sous les directives d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance. S'il est impossible d'obtenir les conseils d'un médecin, amener la victime au centre d'urgence médical le plus près, et apporter le contenant du produit et la fiche signalétique.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle et consulter un médecin immédiatement. Enlever tout produit des yeux, de la peau et des vêtements.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : 175 °C/347 °F

Température d'auto-ignition : 427 °C/800 °F

Produits dangereux de combustion : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité dans l'air : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : CO₂, poudre extinctrice, mousse, bruite d'eau.

Risques d'incendie et d'explosion : Aucune donnée.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Refroidir l'équipement exposé à l'aide d'une pulvérisation d'eau. Les pompiers et les autres personnes exposées aux vapeurs ou aux produits en combustion doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi que la tenue de feu complète.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Déversement ou fuite : On ne prévoit pas que ce produit cause de problèmes environnementaux, à part ceux généralement associés à un déversement. Maîtriser les déversements et les fuites afin d'empêcher le produit de se déverser dans l'environnement. Absorber le produit renversé avec un matériau inerte, puis déposer-le dans un contenant pour déchets de produits chimiques. **Pour les déversements importants** : Ériger un muret pour élimination future. Les réglementations exigent de déclarer immédiatement tout déversement qui pourrait atteindre les cours d'eau, y compris les ruisseaux secs intermittents.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Aucune donnée.

Exigences en matière d'entreposage : Aucune donnée.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Éviter d'inspirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Porter un appareil respiratoire approuvé par NIOSH/MSAH dans le cas d'exposition excessive aux particules dans l'air. Consulter un fabricant d'appareils respiratoires pour déterminer le type d'appareil approprié pour votre application spécifique.

Protection des yeux : Aucune protection oculaire spéciale n'est requise. Éviter le contact avec les yeux est une bonne pratique industrielle.

Vêtements de protection : Éviter le contact prolongé ou répété fréquent. Le contact cutané peut être minimisé en portant des vêtements étanches, y compris des gants.

Lignes directrices en cas d'exposition : Aucune limite d'exposition admissible (PEL) fédérale OSHA ou de seuil de tolérance (TLV) ACGIM n'a été établie pour ce produit. Cependant, le produit contient du phosphate de triphényle (max. 0,9 %) pour lequel les limites d'exposition suivantes s'appliquent : La limite d'exposition admissible OSHA fédérale est de 3 mg/m³ comme moyenne pondérée de temps de 8 heures.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Une ventilation mécanique est recommandée si le produit est manipulé à des températures élevées ou s'il est manipulé de façon à produire du brouillard ou de la vapeur.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide huileux	Point de congélation : Aucune donnée.	% de matière volatile par poids : Aucune donnée.
Couleur : De blanc-eau à ambre jaunâtre	Densité de vapeur [air =1] : Aucune donnée.	Taux d'évaporation : Aucune donnée.
Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure	Pression de la vapeur : (mm Hg à 40° C) LT0.001	Densité : 0,88
Point d'ébullition : 322 °C/612 °F	Solubilité dans l'eau : Insoluble	pH (concentré) : Aucune donnée.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable (thermique, légère)

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Peut réagir aux matériaux comburants forts.

Conditions réactives à éviter : Aucune donnée.

Produits de décomposition : La combustion normale d'*alkylaryl hydrocarbon* forme une vapeur de dioxyde de carbone et d'eau. Une combustion incomplète peut former du monoxyde de carbone. Le phosphate de triphényle butylé s'hydrolyse lentement à une température ambiante lorsqu'il est exposé à des conditions humides alcalines ou acides. Il s'hydrolyse aussi à des températures de 66°C/150 °F, ou plus, lorsqu'il est exposé à l'humidité atmosphérique. L'hydrolyse forme du phénol, des phénols substitués et des acides phosphoriques.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	N° CAS	N° EINECS	DL 50 de l'ingrédient (Spécifier l'espèce)	CL 50 de l'ingrédient (Spécifier l'espèce)
Aucune donnée.				

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	Données de toxicité aquatique
	96 h CL 50 Truite arc-en-ciel (<i>Salmo gairdneri</i>) : >1000 mg/l pour ainsi dire non toxique. 96 h CL 50 Mené-tête-de-mouton (<i>Cyprinodon variegatus</i>) : >1000 mg/l pour ainsi dire non toxique
	Biodégradation : Ce produit n'a pas subi de tests de biodégradation. On prévoit qu'il est un produit résistant.

SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Un contenant vide retient les vapeurs et les résidus de produits. Respecter les sauvegardes indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, remis en état ou détruit. Les produits jetés ne doivent être incinérés ou éliminés que conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Risque d'accumulation électrique : Lorsque ce produit est transféré, il y a possibilité d'accumulation d'électricité statique. Considérer la métallisation et la mise à la terre de l'équipement durant le changement, le déchargement et le transfert de ce produit.
Classification de fret acheminé par voie de surface des É.-U. : Intermédiaire détersif d'alcoylat de pétrole (huile de pétrole, ND).

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OMI (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OACI (Air)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Pas réglementé par le SIMDUT.
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	S.O.
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Pas dangereux
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Les dérivatifs de <i>benzene C14-C30 alkyl</i> apparaissent sur la liste de l'inventaire des substances chimiques publiée par l'EPA des É.-U., selon la TSCA.
COV : (Composé organique volatil)	Aucune donnée.
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Aucune donnée.
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Aucune donnée.

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Poids moléculaire moyen : 410 (type); viscosité (cSt à 40 °C) 70-80; point d'écoulement -40 °C.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.